

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 43 du 20 décembre 2018

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2018-1073

relatif à la rémunération de services rendus par le ministère de la défense et par les formations musicales de la gendarmerie nationale.

Du 3 décembre 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

DÉCRET N° 2018-1073 relatif à la rémunération de services rendus par le ministère de la défense et par les formations musicales de la gendarmerie nationale.

Du 3 décembre 2018

NOR A R M D 1 8 2 0 9 9 8 D

Texte modifié :

Code de l'aviation civile.

Textes abrogés :

A compter du 6 décembre 2018 : Décret n° 81-97 du 2 février 1981 (BOC, p. 372 ; BOEM 350.1.3) modifié.

A compter du 6 décembre 2018 : Décret n° 83-927 du 21 octobre 1983 (BOC, p. 6558 et ses errata du 30 janvier 1984 (BOC, p. 742) et errata du 10 mai 1984 (BOC, p. 2707) ; BOEM 310.9.2, 350.1.1) modifié.

A compter du 6 décembre 2018 : Décret n° 86-366 du 11 mars 1986 (BOC, p. 1916 ; BOEM 310.2.2) modifié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 310.2.2, 350.1.3

Référence de publication : JO n° 281 du 5 décembre 2018, texte n° 16 ; signalé au BOC n° 43/2018.

JO n° 281 du 5 décembre 2018, texte n° 16